

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° I-CF1661

présenté par

M. Lefèvre, Mme Brulebois, M. Fait, M. Metzdorf et M. Frébault

-----

### ARTICLE 26

À l'alinéa 24, substituer à la date :

« 10 octobre 2024 »,

la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2025 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rendre la présente taxe non-rétroactive.